



COMPTE RENDU SYNTHETIQUE

Réunion du Conseil Municipal

10 février 2020

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 DECEMBRE 2019

Considérant l'absence d'observation, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2019.

DEL_2020_02_1 COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - Budget Annexe LOTISSEMENT DES PALOUMAYRES

- Adoption du compte administratif 2019 – Budget annexe LOTISSEMENT DES PALOUMAYRES.

Le Conseil Municipal,

- Sous la présidence de M. Éric ZAMPROGNA, Maire - Adjoint, délibérant sur le compte administratif 2019 – Budget annexe LOTISSEMENT DES PALOUMAYRES, dressé par Mr Francis DESBLANCS, Maire en exercice,

- Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice écoulé, Monsieur Francis DESBLANCS, Maire, ayant quitté la salle,

Vote le Compte Administratif – Budget annexe LOTISSEMENT DES PALOUMAYRES, de l'exercice 2019 et **arrête ainsi les comptes** :

Investissement

<u>Dépenses</u>	Prévu : 450 000,00
	Réalisé : 65 413,90
	Reste à réaliser : 0,00
<u>Recettes</u>	Prévu : 450 000,00
	Réalisé : 450 000,00
	Reste à réaliser : 0,00

Fonctionnement

<u>Dépenses</u>	Prévu : 453 550,00
	Réalisé : 68 968,90
	Reste à réaliser : 0,00
<u>Recettes</u>	Prévu : 453 550,00
	Réalisé : 68 968,90
	Reste à réaliser : 0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	384 586,10
Fonctionnement :	0,00
Résultat global :	384 586,10

- Adoption du compte administratif 2019 – Budget principal.**Le Conseil Municipal,**

-Sous la présidence de M. Éric ZAMPROGNA, Maire - Adjoint, délibérant sur le compte administratif 2019 – Budget principal, dressé par Mr Francis DESBLANCS, Maire en exercice,

-Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice écoulé, Monsieur Francis DESBLANCS, Maire, ayant quitté la salle,

Vote le Compte Administratif – Budget principal, de l'exercice 2019 et **arrête ainsi les comptes :**

Investissement

<u>Dépenses</u>	Prévu :	785 393,81
	Réalisé :	337 836,88
	Reste à réaliser :	341 000,00
<u>Recettes</u>	Prévu :	785 393,81
	Réalisé :	420 531,15
	Reste à réaliser :	139 500,00

Fonctionnement

<u>Dépenses</u>	Prévu :	1 044 104,79
	Réalisé :	618 280,51
	Reste à réaliser :	0,00
<u>Recettes</u>	Prévu :	1 044 104,79
	Réalisé :	1 105 845,65
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	82 694,27
Fonctionnement :	487 565,14
Résultat global :	570 259,41
(Reste à réaliser investissement :	- 201 500,00)

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le trésorier de la commune à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2019 – Budget Annexe LOTISSEMENT DES PALOUMAYRES – après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice qui sont conformes aux écritures du compte administratif 2019.

DEL_2020_02_4

COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR – ANNÉE 2019 - Budget Principal

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le trésorier de la commune à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2019 – Budget Principal – après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice qui sont conformes aux écritures du compte administratif 2019.

DEL_2020_02_5

AFFECTATION DES RESULTATS – ANNÉE 2019 - Budget Principal

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Francis DESBLANCS, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019 – budget principal de la commune,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	155 106,35
- un excédent reporté de :	332 458,79
<i>Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :</i>	487 565,14
- un excédent d'investissement de :	82 694,27
- un déficit des restes à réaliser de :	201 500,00
<i>Soit un besoin de financement de :</i>	118 805,73

DÉCIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 : EXCÉDENT	487 565,14
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	118 805,73
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	368 759,41
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	82 694,27

DEL_2020_02_6

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS GRENAOIS APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT

Pour ce dossier Madame Corinne HARALAMBON ne participe pas au vote.

VU l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

VU le rapport de la C.L.E.C.T. réunie le 3 décembre 2019,

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité (11 voix), DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** le rapport de la CLECT de la Communauté de Communes du Pays Grenadois du 16 décembre 2019 tel que présenté en annexe,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de procéder à l'exécution de la présente délibération.

DEL_2020_02_7

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS GRENAOIS APPROBATION DU MONTANT DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

Pour ce dossier Madame Corinne HARALAMBON ne participe pas au vote.

VU le Code Général des Collectivités territoriales,

VU le rapport de la C.L.E.C.T. en date du 16 décembre 2019 proposant d'utiliser les dispositions de l'article 1609 nonies C V-1bis concernant la fixation libre des attributions de compensation, au vu du contexte financier des communes membres et dans un objectif de solidarité,

VU la délibération du Conseil Communautaire N° 2019-090 du 16 décembre 2019 approuvant à l'unanimité la fixation libre des attributions de compensation 2019,

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité (11 voix), DECIDE :

- **DECIDE** de fixer le montant des attributions de compensation pour les communes membres de la Communauté de Communes du Pays Grenadois Adour pour l'année 2019, tel que présenté dans le tableau ci-dessous :

COMMUNES	A.C. 2019
ARTASSENX	14 034,82 €
BASCONS	11 740,52 €
BORDERES	125 278,59 €
CASTANDET	- €
CAZERES	52 667,10 €
GRENADE	163 801,98 €
LARRIVIERE	2 129,73 €
LE VIGNAU	7 465,15 €
LUSSAGNET	37 926,64 €
MAURRIN	10 856,61 €
ST MAURICE	- €
TOTAL	425 901,14 €

DEL_2020_02_8

**CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT : POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE
ECHELLE C1 – TEMPS COMPLET**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

- de créer un poste permanent d'adjoint technique (échelle C1).
- le responsable de ce poste de travail sera astreint à une durée hebdomadaire de travail de 35 heures,
- il sera chargé des fonctions d'agent technique polyvalent (entretien des espaces verts, des voies et espaces publics, travaux d'entretien sur les bâtiments et équipements publics, préparation des fêtes, manifestations et diverses cérémonies, ...).

DEL_2020_02_9

**LOTISSEMENT « LES PALOUMAYRES » : CONSTITUTION DE SERVITUDE
COMMUNE / GrDF**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE la mise à disposition des terrains et l'accès du personnel et du matériel la société GRDF sur la parcelle située à Cazères-sur-l'Adour (Landes), cadastrée section ZC, numéro 0003.

DEL_2020_02_10

MANDAT AU PROFIT DE LA SOCIETE HIVORY

Monsieur le Maire informe avoir rencontré la société HIVORY, dont l'activité est le déploiement, l'exploitation et la commercialisation d'infrastructures passives de réseaux de télécommunications.

Cette société souhaite implanter un pylône télécom sur le territoire de la commune et est intéressée par une partie (60 m² environ) de la parcelle communale située route de Castandet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents : AUTORISE le Maire à signer le mandat avec l'entreprise HIVORY ainsi que tous les documents se rapportant à la présente délibération.

DEL_2020_02_11

RECHERCHE DE LEGIONNELLES - 2020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de renouveler, pour l'année 2020, le contrôle de recherche des légionnelles pour les installations des douches aux vestiaires de l'ensemble sports et loisirs, au stade du Tremblant et dans les vestiaires des agents.

DEL_2020_02_12

TRAVAUX D'ISOLATION AU LOGEMENT SITUÉ AU-DESSUS DE L'ANCIENNE BIBLIOTHÈQUE

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide la réalisation de travaux d'isolation au « studio » situé au-dessus de l'ancienne bibliothèque – 118, rue Georges Rande.

Les devis suivants sont acceptés :

- C MUSSOTTE : fourniture et pose de laine minérale soufflée : 1 106,48 € TTC
- Sarl LAGUIAN ET FILS : fourniture et pose de survitrages (5) : 991,05 € TTC.

DEL_2020_02_13

ASSOCIATION LAÏQUE DES ACCUEILS DE LOISIRS EDUCATIFS D'AIRE SUR L'ADOUR – PARTICIPATION 2020

le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de participer aux frais de l'Association Laïque des Accueils de Loisirs Educatifs d'Aire-sur-l'Adour, à hauteur de 5 € par jour et par enfant, pour les enfants de la commune et pour l'année 2020.

Le nombre de jours subventionnés ne sera pas limité.

DIVERS / INFORMATIONS

- Point sur les travaux en cours : Lotissement « Les Paloumayres » ; église ... ;
- La préfecture de région informe sur la conduite d'une opération de prospection diachronique avec détecteur de métaux sur plusieurs communes des Landes (Bassin de la Midouze) dont Cazères-sur-l'Adour, de fin janvier 2020 au 30 novembre 2020.
- Réception en mairie du plan de gestion écologique 2018-2027 du site des Saligues de l'Adour, rédigé par l'Institution Adour.
- SYDEC : réception en mairie du rapport d'activité 2018 : « Le Numérique ».
- Monsieur le Maire fait part des remerciements adressés par l'association de gymnastique volontaire de Le Vignau, pour l'attribution d'une subvention de 200 euros.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à vingt-trois heures.

Fait à Cazères-sur-l'Adour, le 24 février 2020.

Le Maire,

Francis DESBLANCS